



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 22 AVR. 2022

ID : 001-210101796-20220419-202223-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	12 avril 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 19 AVRIL 2022
2022 /23**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques BONNOT, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, M. Paul DURAND, Mme Marie-Claude FILET, Mme Elisabeth GARREAU, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Lucienne MATHEY, M. Christian PACCLOUD, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, Mme Irène PALLOT

Excusé(e)s : Mme Fabienne MERLE, M. Frédéric BOUQUET

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR
L'INSONORISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet d'insonorisation du restaurant scolaire de GRIEGES. Des devis ont été demandés afin de chiffrer l'ensemble des travaux qui s'élèvent à 17 016.00 € HT. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la DETR selon le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	17 016.00 €	Subvention DETR	50 %	8 508.00 €
		Autofinancement de la commune	50 %	8 508.00 €
Total	17 016.00 €	Total		17 016.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Adopte l'opération d'insonorisation du restaurant scolaire de GRIEGES et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise Madame le Maire ou ses adjoints à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY

Signé par : Annick GREMY
Date : 21/04/2022
Qualité : Mairie de GRIEGES